

DEMANDE DE BRANCHEMENT

AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

à retourner au service assainissement de Pontivy Communauté
1 place Ernest Jan - 56303 PONTIVY cedex
ou par courriel à : info@pontivy-communaute.bzh

Demander :

Particulier

ou

Entreprise

N° Siret :

Je soussigné (NOM - prénom)

Demeurant : Adresse du demandeur.....

Commune :Code postal.....

Téléphone..... Courriel.....

sollicite, l'établissement d'un branchement au réseau public d'assainissement collectif afin de déverser les eaux usées de l'immeuble dont je suis propriétaire, situé :

Adresse du branchement :

Commune de Code postal Références cadastrales :

La demande de branchement concerne :

- ❖ Une habitation : individuelle collective en construction existante
- ❖ Un local commercial ou artisanal : en construction existant Surface hors Œuvre :

Permis de construire ou autorisation préalable : N°

Date souhaitée pour les travaux :

Documents à fournir :

- Plan de situation, de l'échelle 1/10 000^{ème} à 1/5000^{ème}
- plan de masse à l'échelle 1/200^{ème} au 1/500^{ème} avec indication du lieu de création du branchement, de la profondeur souhaitée(1) et d'une photo avec indication matérialisée du lieu de création du branchement
- dans le cas d'une construction neuve, joindre une copie de l'arrêté de permis de construire ou de la déclaration préalable

(1) La profondeur est donnée en rapport au niveau du sol existant où sera implantée la boîte de raccordement.



Réalisation des travaux :

La demande ne peut être prise en considération que si la partie au recto est correctement remplie et les documents demandés fournis. Un devis sera ensuite adressé au demandeur pour accord préalable au démarrage des travaux.

Contrôle du raccordement

Le demandeur s'engage à adresser à Pontivy Communauté une demande de contrôle de la partie privative du branchement lors de ses travaux de raccordement. Ce contrôle sera obligatoirement réalisé en **tranchée ouverte** avec la canalisation visible. La demande de contrôle sera adressée au moins 5 jours à l'avance au service assainissement de Pontivy Communauté.

Participation à l'assainissement collectif

Le demandeur atteste avoir été informé de la Participation pour le raccordement à l'Assainissement Collectif (PAC) dont il devra s'acquitter après la réalisation des travaux de branchements. Le montant de cette participation fixé à **750 euros** par délibération n° 11-BC30.10.12 du bureau communautaire ne se substitue pas au coût réel des travaux.

Choix de l'adresse de facturation - *Cocher une seule case :*

- du demandeur
 - du branchement
 - Autre : Adresse
- Commune..... Code postal

A

Le

Signature

